

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL512

présenté par  
M. Denaja, rapporteur

### ARTICLE 13

A la seconde phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« fixées par le »,

les mots :

« prévues au ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.